



**Colloque de l'ORT (observatoire régional des transports) Midi-Pyrénées :
Défis de l'accessibilité dans les transports publics en 2015 le 19 décembre 2014
Remise d'une pelle d'or à Marie PROST-COLETTA**

Bonjour, Je me présente Odile MAURIN représentante départementale de l'APF, présente pour le Collectif régional pour une France accessible à tous.

L'observatoire régional des transports de Midi-Pyrénées s'honore aujourd'hui de la présence de Madame Marie PROST-COLETTA, déléguée ministérielle à l'inaccessibilité, récemment élevée au rang d'officier de l'ordre national du mérite ! À juste titre, tant son œuvre pour la mise à mort de la loi de 2005 sur l'accessibilité est remarquable.

C'est la raison pour laquelle nos associations représentatives des personnes en situation de handicap et leurs familles ont tenu à être présentes pour se prosterner devant leur bienfaitrice et lui remettre le cadeau qu'elle mérite.

En effet, Madame PROST-COLETTA, nous vous devons la mise à mort de la loi de 2005 sur l'accessibilité. Grâce à vous, nous serons encore nombreux à rester enfermés chez nous, prisonniers de logements inaccessibles ! Nous ne subissons pas non plus la cohue des transports en commun, sauf si nous avons la malchance d'habiter à proximité d'un arrêt rendu accessible. Mais rassurez-vous, grâce à l'ordonnance gouvernementale sur l'accessibilité et ses textes d'application, et sa notion d'arrêts prioritaires, cela ne risque pas de nous arriver, surtout si nous habitons en milieu rural ou en zone d'habitation non dense ! Il ne nous restera plus qu'à programmer nos rages de dents, ce qui nous permettra par la même occasion de nous endurcir moralement : quelle chance !

Mais non Madame, ne rougissez pas ! Grâce à vous encore, les enfants en situation de handicap ne seront pas obligés de subir la scolarisation obligatoire de la République, ce qui leur évitera aussi un jour de travailler, et ce qui leur permettra d'avoir le grand bonheur à l'âge adulte de vivre de minima sociaux qui, pour leur éviter tout risque de luxure, se situent largement sous le seuil de pauvreté !

Pour ce premier prix honorifique qui distingue une candidate de valeur et vise à la remercier d'avoir participé à l'enterrement de la loi de 2005. Je vais remettre sa première pelle d'or à Madame PROST-COLETTA. En effet, nous nous inquiétons qu'elle puisse risquer de manquer d'outils performants pour finir d'enterrer la loi de 2005, et nos droits par la même occasion.

Nous tenons à rappeler la maîtrise dont Madame PROST-COLETTA a fait preuve dans l'organisation des réunions d'instrumentalisation des associations, réunions dites par ailleurs de concertation, qu'elle a animées entre octobre 2013 et février 2014.

Nous retiendrons particulièrement le moment où la déléguée ministérielle à l'inaccessibilité a été chaudement remerciée par le sénateur UMP Jean-Pierre Vial pour sa contribution à la rédaction d'amendements régressifs lors du vote de la loi d'habilitation de l'Ordonnance.

Et je me dois de citer l'exemple le plus significatif de sa grande probité : quand, pendant les réunions d'instrumentalisation des associations, la déléguée ministérielle à l'inaccessibilité a proposé de définir une méthodologie des points d'arrêts à rendre accessibles en priorité, en les dénommant point d'arrêts "prioritaires", et que les associations lui ont rappelé instamment qu'il s'agira bien de mettre en accessibilité TOUS les points d'arrêts, et qu'elle a répondu "Oui, oui, oui, ne vous inquiétez pas ! »

Et qu'au final, la morale de l'histoire veut que l'Ordonnance stipule que seuls les points d'arrêts reconnus comme "prioritaires" seront rendus accessibles ; ce qui annihile le principe même d'une chaîne de déplacement accessible et continue, avec un droit d'accès à tous les points d'arrêts d'un service de transport.

C'est donc un grand honneur qui nous est fait de remettre aujourd'hui cette haute distinction à celle qui a permis, avec tout le succès que nous devons lui reconnaître pour le moment, l'enterrement de la loi de 2005. Vous avez été, Madame, d'une efficacité sans faille ! Force nous est de le reconnaître ...

Vous avez été parfaitement entendue. L'Égalité des droits semble effectivement avoir un prix que personne - pas même l'Etat - ne semble prêt à payer. Il est vrai qu'étaler la dépense sur les 40 dernières années aurait été insupportable pour le budget de l'Etat. Nous nous devons de vous féliciter, vous qui avec l'ensemble de vos partenaires politiques et institutionnels remettez en cause depuis des années notre liberté de nous déplacer, de nous loger, ... de vivre. Vous avez été entendue.

Non seulement la loi de 2005 est aujourd'hui repoussée avec des délais pouvant aller jusqu'à 15 ans voire plus, mais en plus, ces normes que vous, vous décriez mais qui, pour nous représentent simplement l'espoir de vivre et d'être enfin des citoyens, ont été détricotées, remises en cause.

Aujourd'hui plus sérieusement, nous sommes là, personnes en situation de handicap, familles, citoyens, défenseurs des droits humains pour vous dire combien notre colère est grande, combien notre combat sera fort parce qu'il en va simplement de notre liberté et de notre égalité. Désormais le temps des discussions est passé pour nous.

Et nous comptons sur la distinction que nous vous décernons ce jour pour vous rappeler à chaque instant la honte dont vous avez ainsi entaché le drapeau de notre République !

LIBERTE – EGALITE – ACCESSIBILITE ! Merci à Tous !

Nous personnes handicapées, Madame, nous ne vous remercions pas de votre action négative à notre rencontre.